

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1982)  
**Heft:** 630

**Artikel:** Hautes œuvres : coup fourré dans les fourrages  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012953>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 630 18 mars 1982  
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
François Brutsch  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Points de vue:  
J. Cornuz  
Catherine Dubuis

630

# Domaine public

## HAUTES ŒUVRES

### *Coup fourré dans les fourrages*

On connaît bien le moyen classique de faire échouer une initiative populaire: le contre-projet. Il y a d'autres manières de procéder, par exemple le suicide dans le dos. C'est ce qui se mijote de longue date avec l'initiative «contre les importations excessives de denrées fourragères et les fabriques d'animaux, ainsi que pour l'utilisation optimale de notre sol».

Pour comprendre comment on en est arrivé là, quelques points de repères suffisent. Même si toute l'affaire est assez compliquée, comme d'habitude en matière de politique agricole.

Or donc, le 27 octobre 1977, l'assemblée des délégués de l'Union centrale des producteurs de lait (UCPL, qui regroupe les quatorze fédérations laitières comptant elles-mêmes plus de cent mille membres) charge son comité directeur d'élaborer le texte d'une initiative populaire visant à améliorer la réglementation des denrées fourragères (réduction des importations de concentrés, attribution prioritaire aux exploitations paysannes, etc.).

Chose dite, chose faite. La collecte des signatures est interrompue après six mois. Le 23 août 1978, 166 000 signatures reconnues valables parviennent à la Chancellerie fédérale...

L'effet produit par cette démonstration de force ne se fait pas attendre. Le Conseil national, qui s'était montré plus zélé pour introduire le contingentement laitier individuel que pour prendre des mesures de (ré)orientation de la production, accepte enfin une révision partielle de la loi sur l'agriculture (art. 19), également votée en juin 1979 par le Conseil des Etats.

Du coup, diverses mesures, longtemps préconisées en vain, deviennent Ordonnances, et entrent promptement en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1980: on institue rien moins que la limitation des effectifs d'animaux (bovins à l'engrais, porcs et volaille), complétée par un régime d'autorisation pour la construction d'étables.

A croire que les objectifs de l'initiative contre les fourrages importés sont largement atteints. La pression a parfaitement fonctionné, il faut la relâcher. C'est du moins ce que laisse clairement entendre l'Union suisse des paysans, qui n'a jamais caché ses vives réticences à l'égard du texte de l'UCPL.

Du côté des détenteurs de contingents de fourrages importés, c'est-à-dire dans les grands moulins et les fédérations agricoles, on croit le danger écarté. On relâche un peu les efforts d'information à l'intention des consommateurs, auxquels les prix relativement bas des aliments importés valent un système compliqué mais avantageux de calculation mélangée avec les prix indigènes — les plus élevés du monde.

Premier grain de sable dans la mécanique bien huilée du désengagement: le 19 août 1981, le Conseil fédéral publie son message sur l'initiative populaire, sans lui opposer de contre-projet, ni en bonne et due forme, ni indirectement, par la voie d'une nouvelle révision de la loi sur l'agriculture par exemple. Le tout a beau être assorti d'une recommandation de rejet à l'intention du peuple et des cantons, le «risque» d'acceptation paraît évident.

Ce «danger» se précise en automne 1981 quand le parti socialiste donne son appui à l'initiative, en parfaite conformité avec sa nouvelle politique agri-

SUITE ET FIN AU VERSO

## Coup fourré dans les fourrages

cole. Dès lors, plus question de retirer l'initiative sans perdre complètement la face. Reste à la tuer, en faisant croire au suicide!

L'exécuteur de cette haute œuvre s'appelle M. Rudolf Reichling; il est président de l'UCPL et, tout comme le directeur de cette organisation (Fritz Hofmann), conseiller national UDC — mais de Zurich et non de Berne.

M. Reichling écrit certes que les conditions pour le retrait de l'initiative ne sont pas remplies (service de presse agricole du 8 mars 1982), mais lui-même a déposé, en commission parlementaire, un projet de nouvelle révision de la loi sur l'agriculture... Ce projet, qui s'en prend à nouveau à l'article 19 de la loi, doit encore faire l'objet d'un examen attentif, avec consultation d'experts, procédure de consultation et tout, et tout.

Pendant ce temps, le délai court pour l'initiative, sur laquelle les deux Chambres doivent se prononcer au plus tard en juin prochain. La votation populaire devrait suivre, par exemple au printemps 1983, quelques mois avant les élections nationales.

*Ce calendrier ne convient évidemment pas à ceux que dérange l'initiative, et surtout son éventuel succès.*

*D'où les propositions de M. Reichling; d'où le report de l'examen de l'initiative populaire par le Conseil national (qui devait s'en occuper cette semaine); d'où l'essai de créer lors de la prochaine session une divergence entre les Chambres fédérales pour retarder la votation; d'où l'idée de ne pas organiser cette dernière avant le printemps 1984, toutes élections passées. D'où l'espoir enfin que cette votation n'aura jamais lieu, la possibilité d'une retraite honorable se présentant dans les années à venir aux yeux du comité d'initiative.*

*Comme il est plus facile de freiner, voire même de bloquer, que de faire avancer, toute la manœuvre risque bien de réussir. Mais ce suicide dans le dos pourrait provoquer, à l'intérieur du monde paysan, une scission profonde et durable: entre les exploitants de la base et les dirigeants de leurs organisations, entre les agriculteurs-éleveurs indépendants et les «paysans de gare», à savoir les «gros» paysans, les grands moulins et aussi les coopératives et autres sociétés agricoles qui ont depuis longtemps oublié leur idéal de mutuelles pour mener leur propre vie commerciale, évidemment plus profitable.*

le plus ennuyeux, car la majorité acceptante est rassurée, et aussi le seul possible. Pour suivre les autres discussions (de détail), les téléspectateurs devraient avoir sous les yeux tous les textes en cause: projet du Conseil fédéral, version(s) de la commission en cause, propositions d'amendement individuelles; sans ces documents, et compte tenu des difficultés de langue, l'incompréhension risque d'être totale — un peu comme celle du public des tribunes — réduit à commenter la tenue vestimentaire et l'assiduité inégale des parlementaires, lesquels «jettent des tas de papiers par terre en discutant de recyclage».

Quoi qu'on en dise, le débat retransmis, avec ses deux propositions extrémistes de renvoi (du nationaliste Oehen et du progressiste Herczog), ses sept porte-parole de groupes et ses quarante-deux intervenants à titre individuel, n'était pas trop faussé par la présence des caméras.

### LES LATINS ET LES COMMISSAIRES

Ainsi, les Latins, sous-représentés dans la commission (6 sur 23) et parmi les orateurs de groupes (1 sur 7), se sont largement rattrapés à titre individuel (15 sur 42, en comptant P.-F. Barchi parmi les Latins, même s'il s'exprime très souvent en allemand).

Et puis, une dizaine de membres de la commission ont tenu à s'exprimer personnellement — ce qui est bien leur droit; à noter la présence de deux Romands parmi les cinq membres de la commission demeurés résolument silencieux: M<sup>me</sup> Spreng (rad. FR) et M. Duvoisin (soc. VD).

### LA COHORTE DES DISCRETS

Ces deux personnalités font d'ailleurs partie de la cohorte des députés discrets, dont la «TLM» signalait que même la TV ne les avaient pas poussés à la tribune. Cette cohorte comprend notamment plusieurs radicaux romands (M<sup>me</sup> Girard, MM. Delamuraz, Dupont, Kohler, membre du bureau, et Martin) qui n'interviennent guère qu'à titre de rapporteurs. D'autres silences n'ont pas davantage surpris, tels ceux de Claude Massy, vigneron-député (lib. VD) et de Gabriel Roy, Jurassien «hors-parti» (PICS dans son canton) et immensément isolé. Une voix s'est contre toute attente fait entendre, en avant-dernière minute du débat-fleuve télévisé: celle de Pierre Teuscher (UDC/VD), qu'on n'avait pas entendu entre juin 1980 et janvier 1982; c'en était toujours davantage que son collègue Gehler (UDC/BE), benjamin du Conseil national, qui a jugé bon de prendre en tout et pour tout une fois la parole depuis le début de la législature.

### DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

## Coupole et petit écran: filmer des mots

Les journaux ont déjà écrit tout le mal qu'on pouvait penser de la retransmission faite la semaine dernière du débat au Conseil national — en oubliant de rappeler que le mot «parlement» vient de «parler» et signifiait tout simplement «discours» dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle.

Dilemme: pour une retransmission intégrale et en direct, un débat d'«entrée en matière» est à la fois